

RCS : LYON
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 05367
Numéro SIREN : 527 617 864
Nom ou dénomination : 2F MAINTENANCE

Ce dépôt a été enregistré le 14/09/2020 sous le numéro de dépôt B2020/029443

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2020/029443**
n°de gestion : **2010B05367**
n°SIREN : **527 617 864 RCS Lyon**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Lyon certifie avoir procédé le 14/09/2020 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

2F MAINTENANCE - Société par actions simplifiée
8 rue Pierre Timbaud 69200 Venissieux -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



5514918



5514918

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 8 RUE PIERRE TIMBAUD BP.571 69969 CORBAS

Durée de l'exercice précédent 12

si déposé néant, cochez la case :

				Exercice N clos le, 31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (1)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	179	AK	71	108
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN		AO		
	Constructions	AP	106 547	AQ	52 463	54 084
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	21 991	AS	9 544	12 447
	Autres immobilisations corporelles	AT	52 491	AU	42 471	10 020
Immobilisations en cours	AV		AW			
Avances et acomptes	AX		AY			
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH		BI		
TOTAL (II)		BJ	181 208	BK	104 549	76 659
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
	En cours de production de biens	BN		BO		
	En cours de production de services	BP		BQ		
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
	Marchandises	BT		BU		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	569 057	BY		569 057
	Autres créances (3)	BZ	79 229	CA		79 229
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Disponibilités	CF	338 632	CG		338 632	
Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
TOTAL (III)		CJ	986 918	CK		986 918
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN				
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1 168 126	1A	104 549	1 063 577

Renvois : (1) Dont droit au bail :	(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations	Stocks :	Créances :	

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

			Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 37 000)		DA	37 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		DB	
	Écarts de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence : EK)		DC	
	Réserve légale (3)		DD	3 700
	Réserves statutaires ou contractuelles		DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours : B1)		DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * EJ)		DG	
	Report à nouveau		DH	133 595
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	19 204
	Subventions d'investissement		DJ	
	Provisions réglementées *		DK	1 349
	TOTAL (I)		DL	194 848
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs		DM	
	Avances conditionnées		DN	
	TOTAL (II)		DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques		DP	
	Provisions pour charges		DQ	
	TOTAL (III)		DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles		DS	
	Autres emprunts obligataires		DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU	260
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)		DV	107 320
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW	470
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	659 415
	Dettes fiscales et sociales		DY	101 264
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ	
	Autres dettes		EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)		EB	
TOTAL (IV)		EC	868 728	
Écarts de conversion passif * (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	1 063 577	
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C
			Écart de réévaluation libre	1D
			Réserve de réévaluation (1976)	1E
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	868 258
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH	

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens *	FD		FE		FF	
		services *	FG	2 892 027	FH		FI	2 892 027
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 892 027	FK		FL	2 892 027	
	Production stockée *					FM	(3 918)	
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	2 274	
	Autres produits (1) (11)					FQ	269	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 890 653	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	2 279 627	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	11 835	
	Salaires et traitements *					FY	414 129	
	Charges sociales (10)					FZ	142 750	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *				GA	13 365
			- dotations aux provisions				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	56	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	2 861 762	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)							GG	28 890
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					(III)	GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					(IV)	GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)						GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)						GK	9
	Autres intérêts et produits assimilés (5)						GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges						GM	
	Différences positives de change						GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						GO	
Total des produits financiers (V)							GP	9
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *						GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)						GR	2 854
	Différences négatives de change						GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						GT	
Total des charges financières (VI)							GU	2 854
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)							GV	(2 845)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)							GW	26 046

5 - IMMOBILISATIONS

DGFIP N° 2054 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations			
						Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ	D8	D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	KE	KF	
CORPORELLES	Terrains				KG	KH	KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9	KJ	106 547	KK	KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1	KM		KN	KO	
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2	KP		KQ	KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				KS	7 537	KT	KU	14 454
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	26 761	KW	KX	
		Matériel de transport *			KY	5 926	KZ	LA	6 000
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	13 804	LC	LD	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI	LJ	
	Avances et acomptes				LK		LL	LM	
	TOTAL III				LN	160 575	LO	LP	20 454
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G	8M	8T	
Autres participations				8U	8V	8W			
Autres titres immobilisés				1P	1R	1S			
Prêts et autres immobilisations financières				1T	133	1U	1V	(133)	
TOTAL IV				LQ	133	LR	LS	(133)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	160 887	ØH	ØJ	20 321	
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4	
					Par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN	CØ	DØ	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO	LV	LW	179
CORPORELLES	Terrains				IP	LX	LY	LZ	
	Constructions	Sur sol propre		IQ	MA	106 547	MB	MC	
		Sur sol d'autrui		IR	MD		ME	MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions		IS	MG		MH	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT	MJ	MK	21 991	ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU	MM	MN	26 761	MO
		Matériel de transport			IV	MP	MQ	11 926	MR
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW	MS	MT	13 804	MU
		Emballages récupérables et divers *			IX	MV	MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours				MY	MZ	NA		NB
	Avances et acomptes				NC	ND	NE		NF
	TOTAL III				IY	NG	NH	181 029	NI
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ	ØU	M7	ØW
Autres participations				IO	ØX	ØY	ØZ		
Autres titres immobilisés				I1	2B	2C	2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2	2E	2F	2G		
TOTAL IV				I3	NJ	NK	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4	ØK	ØL	181 208	ØM	

**5 bis - TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION DGFIP N° 2054-bis 2020
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

Exercice N clos le : 31/12/2019

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col 1 - col 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col 1 - col 2) - col 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
- le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
- le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

6 - AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	11	PF	60	PG		PH	71
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM	45 379	PN	7 084	PO		PQ	52 463
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	7 537	QA	2 007	QB		QC	9 544
Autres immobilisations corporelles	Inst générales, agencements, aménagements divers	QD	20 238	QE	2 676	QF		QG	22 913
	Matériel de transport	QH	5 926	QI	414	QJ		QK	6 340
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 117	QM	1 101	QN		QO	13 218
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	91 197	QV	13 282	QW		QX	104 478
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	91 208	ØP	13 341	ØQ		ØR	104 549

CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements TOTAL I	M9	N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2	Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5	R6
	sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3	S4
	inst. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4	1 349	T5		T6		T7		T8	T9	1 349
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6	U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4	V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2	W3
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9	X1
TOTAL III	X2		X3	1 349	X4		X5		X6		X7	X8	1 349
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL					NM						NO	
Total général (I + II + III+IV)	NP		NQ	1 349	NR		NS		NT		NU	NV	1 349
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW		1 349	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY		Total général non ventilé (NW - NY)	NZ					1 349

CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *			
		Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler				Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations				SP	SR

7 - PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	1 349	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	SZ	TV		TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	1 349	UC	UD
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE		UF		
	- financières	UG		UH		
	- exceptionnelles	UJ	1 349	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8 - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N° 2057 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ		Créances rattachées à des participations	UL	UM	UN	
		Prêts (1) (2)	UP	UR	US	
		Autres immobilisations financières	UT	UV	UW	
DE L'ACTIF CIRCULANT		Clients douteux ou litigieux	VA			
		Autres créances clients	UX	569 057	569 057	
		Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI			
		Personnel et comptes rattachés	UY			
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ			
		État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM		
			Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 527	14 527
			Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN		
			Divers	VP	50 457	50 457
		Groupe et associés (2)	VC			
		Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	14 245	14 245	
		Charges constatées d'avance	VS			
	TOTAUX		VT	648 286	648 286	VV
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VD	1 100		
			VE	1 133		
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF			
CADRE B		ÉTAT DES DETTES	Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
		Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y			
		Autres emprunts obligataires (1)	7Z			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	260	260	
		à plus d'1 an à l'origine	VH			
		Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A			
		Fournisseurs et comptes rattachés	8B	659 415	659 415	
		Personnel et comptes rattachés	8C	52 392	52 392	
		Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	38 716	38 716	
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	5 492	5 492	
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW			
		Obligations cautionnées	VX			
		Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	4 664	4 664	
		Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J			
		Groupe et associés (2)	VI	107 320	107 320	
		Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K			
		Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ			
		Produits constatés d'avance	8L			
TOTAUX		VY	868 258	868 258		
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contac- tés auprès des associés personnes physiques	VL
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK			

9 - DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE		Néant <input type="checkbox"/>		
		Exercice N, clos le : 31/12/2019		
I. RÉINTÉGRATIONS		BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés	WA	19 204	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.L.)	WF		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		
	Amendes et pénalités	WJ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*	XY		
	Impôt sur les sociétés	I7	5 492	
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personne ou un GIE	WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'IR)	
- imposées au taux de 0%				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme		
		- Plus-values soumises au régime des fusions		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	
	Déficits étrangers antérieurement déduit par les PME (art. 209C)	SX	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage				
			TOTAL I	
II. DÉDUCTIONS		PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*				
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)				
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)		
		- imposées aux taux de 0 %		
		- imposées aux taux de 19 %		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures		
		- imputées sur les déficits antérieurs		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *			
Régime des sociétés mères et des filiales *		((Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		
Produit net des acions et parts d'intérêts :		2A		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)				
Mesures d'incitation à l'investissement	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.			
	Majoration d'amortissement*			
	Entreprises nouvelles - (Régime entreprises en difficulté 44 septies)	K9	Entreprises nouvelles 44 septies	L2
	Pôle de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	L6	Sociétés investissements innovateur cédex (art. 208C)	K3
	Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies et 44 octies A)	ØV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	1F
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)	PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC
	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 septies A)	L5	Zone de restructuration de la défense (44 tridécies)	PA
			Zone franche d'activités NG (art. 44 quaterdecies)	XC
		Zone de développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM* (entreprises à l'IS)				
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé (2058-A Ext 2)	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	
	Créance dérogée par le report en arrière du déficit	ZI		
			YH	
Déduction des produits affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage				
III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :		{	24 696	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*		ZL		
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*			5 082	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	19 614	

© Invoke - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

**10 - DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

I. SUIVI DES DÉFICITS

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	5 082
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	5 082
Déficits reportables (différence K4-K5)	K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
TOTAL des déficits restant à reporter (somme K6+YJ)	YK	

II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice

ZT

III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT

(à détailler sur feuillet séparé)

Dotations de l'exercice

Reprises sur l'exercice

Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1^e bis Al. 2 du CGI *

ZV

ZW

Provisions pour risques et charges *

8X

8Y

8Z

9A

TOTAL GENERAL

9B

9C

Provisions pour dépréciation *

9D

9E

9F

9G

TOTAL GENERAL

9H

9J

Charges à payer

9K

9L

9M

9N

9P

9R

TOTAL GENERAL

9S

9T

TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)

YN

YO

à reporter au tableau 2058-A :

ligne WI

ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Cf. pour plus de détails la notice 2032 - N°01

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11 - TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-C 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie		AFFECTATIONS	- Réserves légales		ZB		
		ØC		119 957	Affectations aux réserves	{	- Autres réserves	ZD
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie			ØD	13 638	Dividendes		ZE
	Prélèvements sur les réserves			ØE		Autres répartitions		ZF
	TOTAL I			ØF	133 595	Report à nouveau		ZG
						133 595		
						(NB Le total I doit nécessairement être égal au total II)		
						TOTAL II		
						133 595		

DISTRIBUTIONS (Article 235 ter ZCA)

RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :		
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit bail)								J7		YQ	
	- Engagements de crédit-bail immobilier										YR	
	- Effets portés à l'escompte et non échus										YS	
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance										YT	1 370 969
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)								J8		XQ	6 138
	- Personnel extérieur à l'entreprise										YU	477 576
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	5 688
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV	
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)								ES		ST	419 256
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 279 627
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	6 375
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)								ZS		9Z	5 460
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	11 835
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée										YY	571 708
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	517 485
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DSN de 2019) *										ØB	402 737
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *										ØS	
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	1,32 %
	- Numéro de centre de gestion agréé *				XP	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)				Si ou cocher 1 Simon 0	ZR	
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG	
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH	
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	Plus-values à 15 %		JK	Plus-values à 0 %		JL			
				Plus-values à 19 %		JM	Imputations		JC			
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	Plus-values à 15 %		JN	Plus-values à 0 %		JO			
				Plus-values à 19 %		JP	Imputations		JF			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère 2 si société filiale			JH	N° SIRET de la société mère du groupe			JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2052 - N° 01

* Cliquez sur ce lien pour accéder à la notice 2057 - N° 01 pour l'impôt sur le revenu des groupes.

12 - DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES DGFIP N° 2059-A 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE

	Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
	1	2	3	4	5	6
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

	Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
				10			
				19%	15% ou 12,8%	0%	
	7	8	9				11
I - Immobilisations *	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	CADDRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 9)						
	CADDRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne 10)		(1)				
	CADDRE C : autres plus-values taxable à 19% (1)				(1)		(1)

14 - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

Néant

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15% (1) ou de 12,8% (2)

- (1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
- (2) Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.

Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) (1) *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8%	Solde des moins-values à 12,8 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1		
	N - 2		
	N - 3		
	N - 4		
	N - 5		
	N - 6		
	N - 7		
	N - 8		
	N - 9		
	N - 10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine	Moins-values			Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col.7= 2 + 3 + 4 - 5 - 6
	À 19 % 16,5 % (1) ou à 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 du CGI)	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice (article 219 I-a sexies-0 bis du CGI)	À 15 % Ou À 16,5 % (1)		
1	2	3	4	5	6	7
Moins-values nettes N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N - 1					
	N - 2					
	N - 3					
	N - 4					
	N - 5					
	N - 6					
	N - 7					
	N - 8					
	N - 9					
	N - 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5 % (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

15 - RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE

 Néant X
I - SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				

II - RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice 1	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année 2	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice 5
		donnant lieu à complément d'impôt 3	ne donnant pas lieu à complément d'impôt 4	

* Copier sur ce bilan pour la clôture de l'exercice 2032 - N° 01

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2059-E 2020

Désignation de l'entreprise : 2F MAINTENANCE	Néant <input type="checkbox"/>
Exercice ouvert le : 01/01/2019 et clos le : 31/12/2019	Durée en nombre de mois : 12

DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel :	YP	13
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	2 892 027
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
Total 1	OX	2 892 027

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultats sur opérations faites en commun	OH	269
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
Total 2	OM	269

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	
Variation négative des stocks	OQ	3 918
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 279 627
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	56
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale	OY	
Total 3	OJ	2 283 601

IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	Total 1 + Total 2 - Total 3	OG 608 696

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	608 696

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE

Entreprise mono-établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n° 1330 CVAE)	EV	<input type="checkbox"/>
---	----	--------------------------

Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	2 892 027
Effectifs au sens de la CVAE	EY	13
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	du GY	au GZ
Date de cessation	HR	

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

17 - COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL
 (liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
 détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

DGFIP N° 2059-F 2020

1/1

Néant

EXERCICE CLOS LE

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL

VILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Titre (2) Nom Patronimique et prénom(s)

Nom marital % de détention Nb de parts ou actions

Naissance : Date N° Département Commune Pays

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

© Invoic - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

18 - FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2059-G 2020

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 / 1 (1)

Néant

EXERCICE CLOS LE N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

ADRESSE (voie)

CODE POSTAL VILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

© Invoice - Formulaire TDFC - non réglementaire pour les dépôts papier

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
24 juillet 2020

RAPPORT DE GESTION
SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2019

Messieurs,

Nous vous avons convoqués, ce jour, en **ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE**, conformément à la loi en vue d'approuver les comptes de l'exercice 2019.

L'activité de la société consiste dans la gestion d'un contrat de maintenance de l'usine AXENS de Salindres dans les métiers de la mécanique, chaudronnerie, tuyauterie et travaux annexes. Ce contrat a été prolongé pour cinq ans à compter du 1 janvier 2017 jusqu'au 31 décembre 2021.

Le résultat de l'exercice 2019 est un bénéfice de 19.204 €.

Au cours de cet exercice notre chiffre d'affaire s'est élevé à 2.892.027 contre 2.469.291 euros en 2018.

Le résultat d'exploitation ressort à 28.890 € en 2019 contre 17.791 € en 2018. Le résultat financier est négatif de 2.845 €.

L'évolution prévisible en 2020 et la crise sanitaire très grave constatée en France et dans le Monde en ce début d'année 2020. L'Organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le 30 Janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID-19 de pandémie. Des mesures strictes de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020. Cette situation pourrait être de nature à affecter le fonctionnement de la société et d'avoir des conséquences financières sur l'exercice 2020.

Toutefois, elle ne remet pas en cause, dans l'immédiat, la continuité d'exploitation de la société, compte tenu des mesures prises et envisagées, notamment avec le recours au chômage partiel pour une partie du personnel.

Les comptes de la société ne comprennent aucune des dépenses visées par l'article 39-4 du CGI.



Maintenance

Conformément aux dispositions de l'article D 441-4 du code de commerce nous vous donnons ci-dessous la décomposition par date d'échéances du solde des dettes à l'égard des fournisseurs :

[FR3M,
, 2019]

Article D.441 I. - 1° Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

Article D.441 I. - 1° Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement										
Nombre de factures concernées	13	0	0	1	14	1	0	1	1	3
Montant total TTC des factures concernées	63 205,46	0,00	0,00	4 330,82	67 536,28	2 518,07	0,00	4 012,78	-4 012,78	2 518,07
Pourcentage du montant total TTC des achats de l'exercice	2,02%	0,00%	0,00%	0,14%	2,16%					
Pourcentage du montant total TTC du chiffre d'affaire de l'exercice						0,07%	0,00%	0,12%	-0,12%	0,07%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées										
Nombre des factures exclues										
Montant total TTC des factures exclues										
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du code de commerce)										
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement										

Nous vous proposons d'affecter bénéfice de l'exercice 2019 de 19.204 € au report à nouveau qui passerait de 133.595 € à 152.799€.

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

Le Président

2FM

SAS au capital de 37.000 euros

Siège social : 8 rue Pierre Timbaud – 69 200 Vénissieux

RCS de Lyon sous le numéro 527 617 864

**RESOLUTIONS PRESENTEES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE EN
DATE DU 24 JUIN 2020**

Au titre de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes de l'exercice 2019

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Président sur les comptes sociaux, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, des rapports de Madame le Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les rapports et comptes de l'exercice 2019. Elle donne quitus, sans réserve, à Monsieur le Président et au Commissaire aux Comptes, de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION : Affectation des résultats des comptes sociaux de l'exercice 2019

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 de 19.204 € au report à nouveau qui passe de 133.595€ à 152.799€.

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L 227-10 du code de commerce approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire

QUATRIEME RESOLUTION : Nomination du président de la société

L'Assemblée générale après avoir pris acte Connaissance de la lettre de démission de Monsieur Gilles Bridet de ses fonctions de président de la société ce jour,

- (i) prend acte de la démission de Monsieur Gilles Bridet de ses fonctions de président de la société et lui donne quitus entier et définitif de la gestion de ses fonctions;
- (ii) nomme Monsieur Nicolas Fehrenbach, né le 13 décembre 1971, à Chatenay-Malabry, de nationalité française, demeurant 105 quai de Southampton au Havre 76 600, en qualité de président de la société, avec effet à compter de la présente assemblée, pour une durée indéterminée ; Monsieur Nicolas Fehrenbach qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévus par la loi et les statuts ; et

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

CINQUIEME RESOLUTION : Nomination en remplacement d'un Commissaire aux comptes suppléant.

L'assemblée générale prend acte de la cessation des fonctions du Commissaire aux comptes suppléant, Monsieur Antoine ROQUETTE, 22 rue Maurice Bourdet-30 100 ALES nommé en assemblée générale le 7 juin 2017, pour une durée de six ans venant à expiration le jour de la réunion de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2022, celui-ci ayant cessé ses activités professionnelles pour cause de départ à la retraite.

L'Assemblée générale décide de nommer Commissaire aux comptes suppléant en remplacement de monsieur Antoine ROQUETTE, Monsieur Landry BARTHE, expert-comptable, pour la durée du mandat restant à courir soit le jour de la réunion de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2022.

Le commissaire aux comptes suppléant accepte le mandat de commissaire suppléant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

SIXIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts, publications et autres formalités, comme conséquences de l'adoption des présentes décisions, et plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.



Maintenance

SAS au capital de 37.000 €
Siège social : 8 rue Pierre Timbaud
69200 VENISSIEUX
527 617 864 RCS LYON

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 24 juillet 2020

L'an Deux Mil vingt le 24 juillet à 10 H,

L'Assemblée Générale Ordinaire de la SAS 2F MAINTENANCE au capital de 37.000 € réparti en 370 actions de 100 € chacune, entre deux associés, ayant son siège social 8 rue Pierre Timbaud – 69200 LYON, immatriculée sous le n° 527.617.864 RCS Lyon, s'est réunie au siège social après convocation par lettres recommandées et mail en date du 10 juillet 2020,

Il a été dressé, par les soins du Président, une feuille de présence qui a été signée par chacun des membres de l'Assemblée lors de leur entrée dans la salle de réunions :

- **SARL FOURE LAGADEC RHONE ALPES possédant 185 actions**
Représentée par Monsieur Christophe PERROUD
- **SAS Etablissements FERRAT possédant 185 actions**
Représentée par Monsieur Jean Louis FERRAT

Monsieur Christophe PERROUD prend la présidence de l'assemblée.

Monsieur Jean Louis FERRAT est désigné secrétaire.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Il constate que les deux actionnaires, possédant trois cent soixante dix actions (370) actions sont présents et que l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social, est valablement constituée et peut délibérer comme Assemblée Ordinaire.

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée qu'elle s'est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Président sur l'exercice 2019
- Rapport du Commissaire aux Comptes
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2019
- Quitus au Président et au Commissaire aux Comptes
- Affectation des résultats de l'exercice 2019
- Approbation des conventions visées par l'article L 225-38 du code de commerce
- Désignation d'un nouveau président en remplacement du président démissionnaire
- Questions diverses.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société,
- La convocation des actionnaires,
- L'inventaire de l'actif et du passif de la société au 31/12/2019
- Le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice 2019,
- Le rapport du président sur l'exercice 2019,
- Les rapports de Madame le commissaire aux comptes sur l'exercice 2019
- Le texte des résolutions proposées.



Maintenance

Le Président déclare que tous les documents prescrits par l'article R 225-83 du code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. Il demande à l'assemblée de lui en donner acte ce qu'elle fait à l'unanimité.

Puis, Monsieur le Président donne lecture du rapport de gestion et des rapports du commissaire aux comptes et ouvre les débats.

Après échange de vues il est passé au vote des résolutions.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de Monsieur le Président sur les comptes sociaux, du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, des rapports de Madame le Commissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties les rapports et comptes de l'exercice 2019. Elle donne quitus, sans réserve, à Monsieur le Président et au Commissaire aux Comptes, de leur mandat pour cet exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice 2019 de 19.204 € au report à nouveau qui passe de 133.595€ à 152.799€.

Aucun dividende n'avait été distribué au titre des exercices précédents.

Cete résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'Article L 227-10 du code de commerce approuve les conventions conclues au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés

QUATRIEME RESOLUTION

Les associés par décision unanime et après avoir pris Connaissance et acte de la lettre de démission de Monsieur Gilles Bridet de ses fonctions de président de la société ce jour,

- (i) Prennet acte de la démission de Monsieur Gilles Bridet de ses fonctions de président de la société et lui donne quitus entier et définitif de la gestion de ses fonctions;
- (ii) nomment Monsieur Nicolas Fehrenbach, né le 13 décembre 1971, à Chatenay-Malabry, de nationalité française, demeurant 105 quai de Southampton au Havre 76 600, en qualité de président de la société, avec effet à compter de la présente assemblée, pour une durée indéterminée ; Monsieur Nicolas Fehrenbach qui accepte, déclare n'être frappé d'aucune des incapacités ou déchéance susceptible de lui interdire l'accès à ces fonctions. Ses fonctions seront exercées dans les conditions prévus par la loi et les statuts ; et

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés



CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour faire tous dépôts, publications et autres formalités, comme conséquences de l'adoption des présentes décisions, et plus généralement, de faire tout ce qui se révélerait nécessaire et/ou utile à cette fin.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des associés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée à 11h. De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et le secrétaire.

Le Président

Le Secrétaire

2F MAINTENANCE

Société par Actions Simplifiée
Au Capital Social de 37.000 euros

8 Rue Pierre Timbaud
69960 VENISSIEUX

**RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES SUR LES
COMPTES ANNUELS**

(Article L823-9 du Code du Commerce)

EXERCICE SOCIAL 2019

Période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.19

Aux Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par l'Assemblée Générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de la SAS 2F MAINTENANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 13/05/2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS 2F MAINTENANCE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie : « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1 janvier 2019 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

AB

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations les plus importantes auxquelles j'ai procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 01/07/2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS 2F MAINTENANCE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

13

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

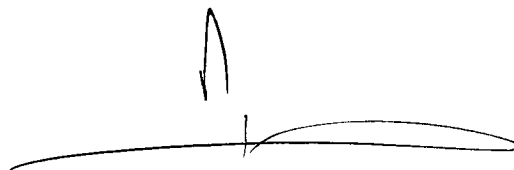
Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de mes responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Méjannes Les Alès
Le 10 juillet 2020

Madame Maryse BELLAGAMBA
Commissaire aux Comptes



**ANNEXE au rapport du commissaire aux comptes : Description détaillée des
responsabilités du commissaire aux comptes.**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

NB

2F MAINTENANCE

COMPTE DE RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2019

CHARGES ET PRODUITS , HORS TAXES	12/19	18
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de Marchandises	0,00	0,00
Production Vendue de Biens & Services	2 892 027,32	2 469 291,40
Chiffre d'Affaires Net	2 892 027,32	2 469 291,40
Production Stockée	-3 917,87	3 917,87
Production Immobilisée	0,00	0,00
Subventions d'Exploitation	0,00	0,00
Reprises sur Provisions, Amortissements et Transferts de Charges	2 274,24	1 559,18
Autres Produits	268,88	1 845,39
TOTAL I	2 890 652,57	2 476 613,84
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats Matières Premières & Autres Approvisionnements	0,00	0,00
Variation de Stocks	0,00	0,00
Autres Achats et Charges Externes	2 279 626,73	2 000 315,68
Impôts, Taxes & Assimilés	11 834,57	10 842,13
Salaires et Traitements	414 129,26	327 626,50
Charges Sociales	142 750,48	107 116,76
Dotation aux Amortissements & Provisions		
*Dotations aux Amortissements sur Immobilisations	13 365,02	12 660,76
*Dotations aux Provisions sur Immobilisations	0,00	0,00
*Dotations aux Provisions sur Actif Circulants	0,00	0,00
*Dotations aux Provisions Pour Risques & Charges	0,00	0,00
Autres Charges	56,05	261,22
TOTAL II	2 861 762,11	2 458 823,05
<u>RESULTAT EXPLOITATION (I-II)</u>	<u>28 890,46</u>	<u>17 790,79</u>

CHARGES ET PRODUITS , HORS TAXES	12/19	18
PRODUITS FINANCIERS		
de Participation	0,00	0,00
Autres Valeurs Mobilières et Créances de l'Actif Immobilisé	0,00	0,00
Autres Intérêts & Produits Assimilés	8,86	19,87
Reprises/Provisions & Transferts de Charges	0,00	0,00
Différence Positive de Change	0,00	0,00
Produits Net sur Cessions de Valeurs Mobilières de Placement	0,00	0,00
TOTAL III	8,86	19,87
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux Amortissements & Provisions	0,00	0,00
Intérêts & Charges Assimilées	2 853,71	4 172,96
Différence Négative de Change	0,00	0,00
Charges Nettes/Cessions Valeurs Mobilières de Placement	0,00	0,00
TOTAL IV	2 853,71	4 172,96
<u>RESULTAT FINANCIER (III - IV)</u>	-2 844,85	-4 153,09
<u>RESULTAT COURANT AVANT IMPOT</u>	<u>26 045,61</u>	<u>13 637,70</u>
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur Opérations de Gestion	0,00	0,00
Sur Opérations en Capital	0,00	0,00
Reprises sur Provisions & Transferts de Charges	0,00	0,00
TOTAL V	0,00	0,00
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur Opérations de Gestion	0,00	0,00
Sur Opérations en Capital	0,00	0,00
Dotations aux Amortissements et Provisions	1 349,34	0,00
TOTAL VI	1 349,34	0,00
<u>RESULTAT EXCEPTION. (V-VI)</u>	-1 349,34	0,00
Participation des Salariés	0,00	0,00
Impôts sur les Bénéfices	5 492,00	0,00
RESULTAT NET	19 204,27	13 637,70

2F MAINTENANCE

8, RUE PIERRE TIMBAUD

69200 VENISSIEUX

ANNEXE 2019

COMMUNAUTÉ URBAINE de
LYON
11, rue de la République
69622 VILLEURBANNE CEDEX
Tél. 04 72 43 80 00

A : Faits majeurs de l'exercice

1 : Evènements principaux de l'exercice

NEANT

2 : Dérogation, modifications aux principes et méthodes comptables

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019

Les comptes annuels ont été établis et présentés selon la réglementation française en vigueur, résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable CRC.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du règlement 2014-03 de l'autorité des normes comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général

Il est fait application des règlements CRC 2004-06 du 23/11/2004 relatif à la définition, comptabilisation et évaluation des actifs et CRC 2002-10 du 12/12/2002 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

Les conséquences sur le compte de résultat et les capitaux propres sont les suivantes :

Dotation aux amortissements dérogatoires pour un montant de	1 349.34 €
Reprise aux amortissements dérogatoires pour un montant de	0.00 €

B : Informations relatives au bilan

1 : Bilan actif

A : Immobilisations corporelles

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciations sont calculés en fonction de la durée de vie prévue.

LOGICIELS	3 ANS
MATERIEL ROULANT	
AMENAGEMENT DES INSTAL	10 ANS
CONSTRUCTIONS	15 ANS
MATERIELS FIXES	5 ANS
MATERIELS DE BUREAUX	3 ANS

B : Immobilisations incorporelles

NEANT.

Mouvement sur l'actif immobilisé

Nature	Valeur début exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	179			179
Immobilisation corporelles	160 575	20 454	0	181 029
Immobilisations financières	133	1 000	1 133	0
Immobilisations en cours	0			0

Mouvement sur les amortissements

Nature	Valeur début exercice	Acquisitions	Diminution	Valeur fin exercice
Immobilisations incorporelles	11	60	0	71
Immobilisations corporelles	91 173	13 305	0	104 478

C : Liste des filiales et participations

Société	% de détections	Capitaux Propres	Montant brut	Provision	Montant net
NEANT					

La valeur brute des titres est constituée du coût d'achat hors frais accessoires ou de la valeur de souscription.

La valeur d'inventaire des titres correspond à leur valeur d'usage. Cette valeur est déterminée par application des méthodes suivantes : actifs nets réévalués, rentabilité future, perspective d'activité de la société détenue.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur nette comptable des titres, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

D : Prêts

Ils sont constitués des prêts faits dans le cadre de la participation des employeurs à l'effort de construction.

Ils s'élèvent à 0 €.

E : Autres immobilisations financières

Elles concernent des dépôts et cautionnements pour 0 €.

F : Evaluation des stocks

Les travaux en cours sont valorisés au coût de production selon la méthode dite de l'achèvement.

Le coût de production comprend :

- Les matières et travaux sous traités au prix d'achat
- La main d'œuvre au coût de revient majorée d'une quote part de frais directement liés à la production.

Les charges fixes de fabrication sont prises en compte sur la base des capacités normales de production.

Le cas échéant, les en-cours sont dépréciés à la clôture de l'exercice.

G : Clients , comptes rattachés et autres créances

Les créances sont retenues en comptabilité pour leur valeur nominale.

La dotation des provisions pour créances douteuses est constituée en applications des règles internes, afin de tenir compte du risque de d'irrecouvrabilité en fonction de leur ancienneté et du résultat des relances effectuées.

Les produits à recevoir sont principalement constitués des factures à établir liées aux chantiers terminés, pour un montant de 7 434 €.

	Total(1)	A - 1 an	Dont Entreprises liées
Clients et comptes rattachés	569 057 €	569 057 €	0 €
Créances fiscales et sociales	79 229 €	79 229 €	0 €
Comptes courants	0 €		0 €

(1) dont créances douteuses pour 0 €

2 : Bilan passif

A : Capital social et capitaux propres

	<i>Nombre actions</i>	<i>Valeur nominale</i>
Début exercice	370	100.00
Fin exercice	370	100.00

Variations des capitaux propres	
Capitaux propres d'ouverture	174 295
Résultat de l'exercice	19 204
Distribution de dividendes	0
Mouvements nets sur les provisions réglementées	1 349
Capitaux propres à la clôture	194 848

Nature	Début exercice	Augmentation	Diminution	Fin
Amortissement dérogatoires	0	1 349	0	1 349

B : Mouvement sur les provisions inscrites au bilan

<u>Nature</u>	<u>Début exercice</u>	<u>Augmentation</u>	<u>Diminution</u>	<u>Fin</u>
Prov pour obligation retraite	0	0	0	0
Autres Provision pour risques	0	0	0	0
Provision pour litige	0	0	0	0
Travaux à finir	0	0	0	0
Total	0	0	0	0

- Les provisions pour travaux à finir concernent les en cours.

C : Emprunts auprès des établissements de crédit - Classement par échéance

Toutes les dettes ont une échéance inférieure à un an sauf les dettes suivantes :

	TOTAL	A - 1 an	1 à 5 ans	A + 5 ans
Dettes financières	0	0		
Emprunt	0	0		
Concours bancaires	874	874		

D : Avances reçues sur commandes en cours

Le poste concerne les facturations émises sur les affaires non encore terminées et figurant en cours à l'actif du bilan. Elles s'élèvent à 0 €.

E : Dettes fournisseurs et autres dettes

	Total	A - 1 an	Charges à payer	Dont Entreprises liées
Dettes financières diverses	0		0	
Fournisseurs et comptes rattachés	659 415	659 415	26 458	
Dettes fiscales et sociales	101 264	101 264	47 149	
Comptes Courant	107 320			105 924

F : Identité des sociétés mères consolidant les comptes de la Société

Les comptes de la société sont intégrés dans les comptes consolidés des sociétés Fouré Lagadec SA, 164 Bd de Graville - 76600 Le Havre et de la société SARL HF 164 Boulevard de Graville - 76600 Le Havre.

C : Informations relatives au compte de résultat

1 : Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constitué :

- de production de biens pour 0 € dont 0 € à l'export.
- De production de services pour 2 892 027 € dont 0 € à l'export.

2 : Analyse de l'effectif

	<i>Effectifs</i>
Cadres	1
Technicien, agent maîtri.	2
Employés	1
Ouvriers	9
Total	13

3 : Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	<i>Résultat courant</i>	<i>Résultats exceptionnels</i>
Résultat avant impôts	26 045	-1 349
Impôts	-5 492	0
Résultat après impôts	20 553	-1 349

4 : Résultat exceptionnel et financier

Les produits exceptionnels concernent :

• Cessions immobilisations	0 €
• Reprise amortissements dérogatoires	0 €
• Retour à meilleure fortune	0 €

Les principales charges exceptionnelles concernent :

• Pénalités et amendes	0 €
• Cessions immobilisations	0 €
• Dotation aux amortissements dérogatoires	1 349 €

Les produits financiers concernent :

• Intérêt de compte courant	0 €
• Intérêt des prêts	9 €
• Autres produits	0 €

Les principales charges financières concernent :

• Intérêt des emprunts	0 €
• Intérêt sur participations	0 €
• Intérêt bancaires	1 338 €
• Commission affacturage	0 €
• Intérêt de compte courant	1 516 €

D : Engagements

	Montant	Devises
<u>1 : Engagements donnés : cautions bancaires</u>		
NEANT	0	EUR
<u>2 : Engagement reçus : FL SA</u>		
SOCIETE GENERALE	50 000	EUR

E : Engagements de retraite

La société participe à des régimes de retraite et d'indemnités de fin de carrière. Les engagements sont valorisés et comptabilisés selon les modalités décrites ci-dessous : Le montant total s'élève à 26 608 € au 31 décembre 2019 et couvre l'ensemble de la population concernée. Les engagements ont été évalués sur la base d'un calcul actuariel à partir des hypothèses suivantes.

- âge de départ à la retraite entre 65 et 67 ans (en fonction de la date du 1^{er} Emploi)
- taux de rotation du personnel : 4.27 % en moyenne
- taux de progression des salaires (inflation) : 2.10 %
- calcul avec cotisations sociales patronales
- Le taux d'actualisation est fonction d'une courbe de taux. Il est différent pour chaque maturité conformément à la norme IAS 19, taux maximum de 0.85 %.

Ces engagements font l'objet d'une couverture financière externe partielle dont l'objectif est de constituer progressivement des fonds alimentés par des primes versées. Ces primes sont incluses dans les « autres achats et charges externes » et s'élèvent à 0 € en 2019. Les engagements nets de fonds investis n'ont pas fait l'objet d'une provision dans le bilan et demeurent-en hors bilan pour un montant de 26 608 €.

F : Crédit- bail

	<i>Mobilier</i>	<i>Immobilier</i>
Valeur d'origine	0	0
Amortissements :		0
• Cumuls exercices antérieurs	0	
• Dotation de l'exercice	0	0
Total	0	0
Redevances payées :		
Cumuls exercices antérieurs	0	0
• Exercices	0	0
Total	0	
Redevances restant à payer :		
• A 1 an au plus	0	0
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	0
• A plus de 5 ans	0	
Total	0	0
Valeur résiduelle :		
• A 1 an au plus	0	
• A plus d'1 an et 5 ans au plus	0	
• A plus de 5 ans	0	
Total	0	

G : Convention entre partie liée

Convention d'assistance et de prestations de services par la société Fouré Lagadec Rhône-Alpes S.A.R.L. à la 2F MAINTENANCE.

Au titre de l'exercice 2019, la société 2F MAINTENANCE a comptabilisé une charge de 73 K€ relative aux prestations de la société Fouré Lagadec Rhône-Alpes.

H : Evènements post-clôture

Une crise sanitaire très grave a été constatée en France et dans le monde en début d'année 2020. L'organisation mondiale de la Santé (OMS) a déclaré le 30 janvier 2020 que la flambée épidémique constituait une urgence de santé publique de portée internationale. Le 11 mars 2020, l'OMS qualifiait le COVID-19 de pandémie.

Des mesures strictes de confinement ont été décrétées par le gouvernement français à partir du 12 mars 2020. Cette situation est de nature à affecter le fonctionnement de la société et d'avoir des conséquences financières sur l'exercice 2020.

Toutefois, elle ne remet pas en cause, dans l'immédiat, la continuité d'exploitation de la société, compte tenu des mesures prises et envisagées, notamment avec le recours au chômage partiel pour une partie du personnel.